



C. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007

Monsieur le Président rappelle les dispositions de l'article L 3212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui impose aux EPCI ayant une communes de plus de 3500 habitants parmi ses membres de débattre au sein du Conseil de Communauté des orientations générales qui serviront de cadre à l'élaboration du budget primitif.

Ce débat se déroulera autour des 3 thèmes suivants :

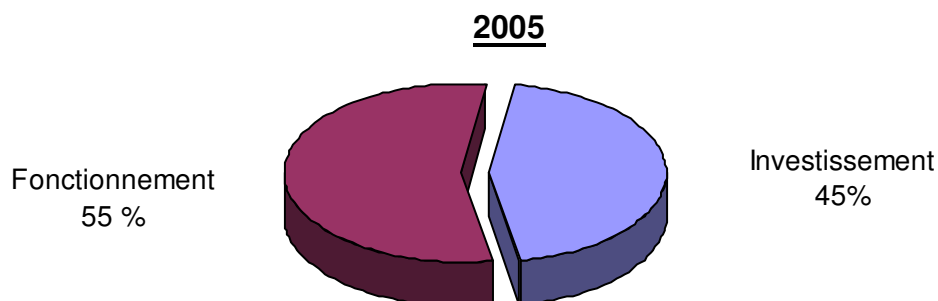
- Bilan de l'année 2006
- Contexte fiscal et réglementaire (national, régional et départemental)
- Projet en cours et propositions d'opérations nouvelles

I- LE BILAN DE L'ANNEE 2006

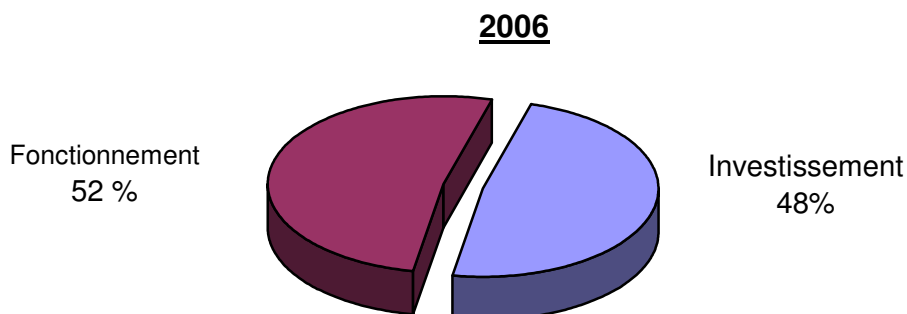
A- L'exécution du budget :

La répartition des dépenses par section

Sur l'exercice 2005, les dépenses réelles s'élevaient à 1 662 051.87 € et se répartissaient ainsi :



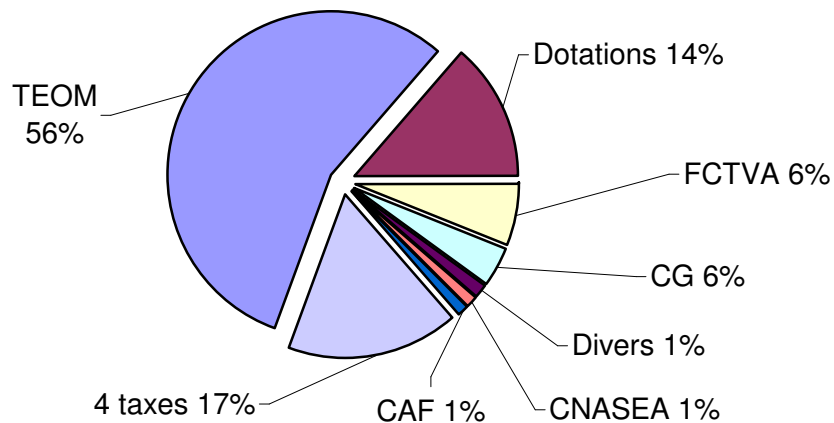
Sur l'exercice 2006, les dépenses réelles s'élèvent à 2 530 341.79 € et se répartissent ainsi :



La répartition des recettes par nature

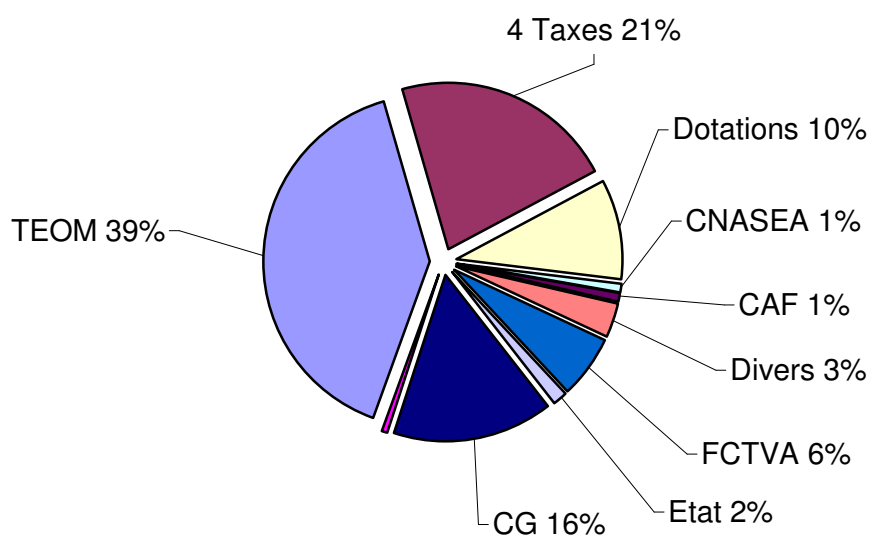
Sur l'exercice 2005, les recettes réelles s'élevaient à 1 779 090.08 € et se répartissaient ainsi :

Origines des recettes / 2005



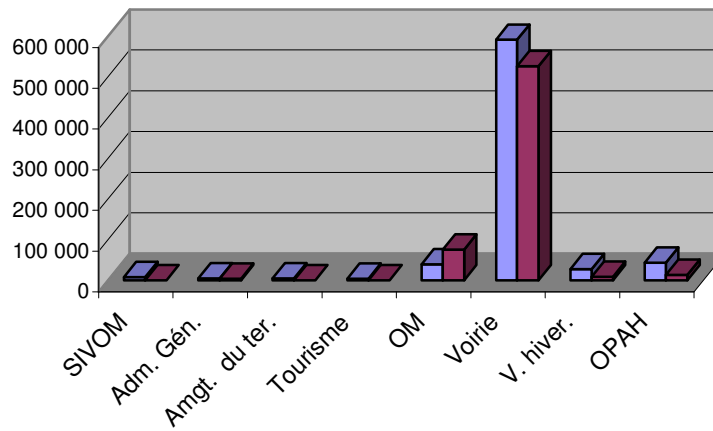
Sur l'exercice 2006, les recettes réelles s'élevaient à 2 310 761.96 € et se répartissent ainsi :

Origine des Recettes / 2006

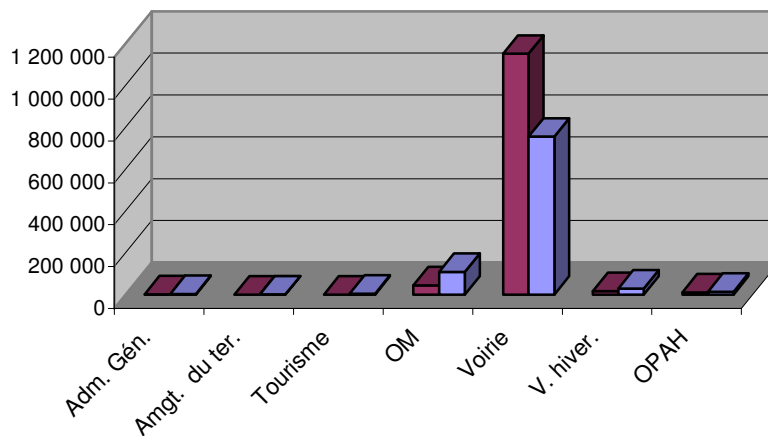


B- L'exécution du budget par compétence :

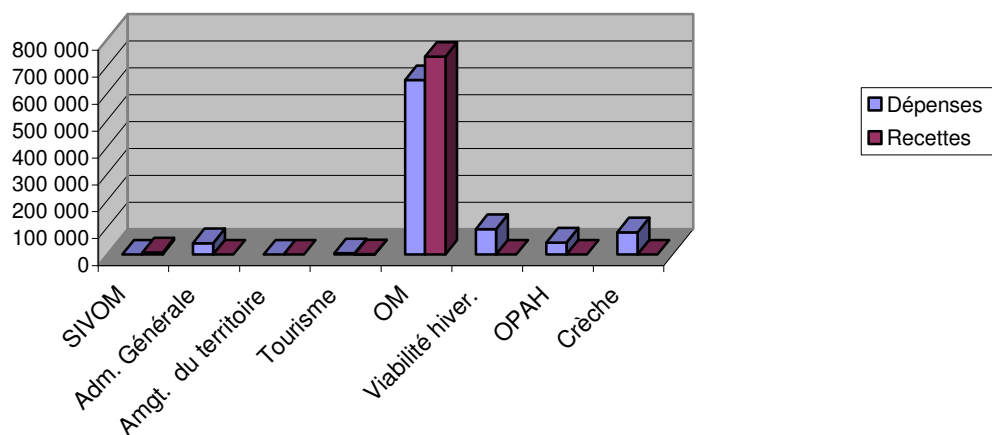
Investissement 2005: Répartition par compétence



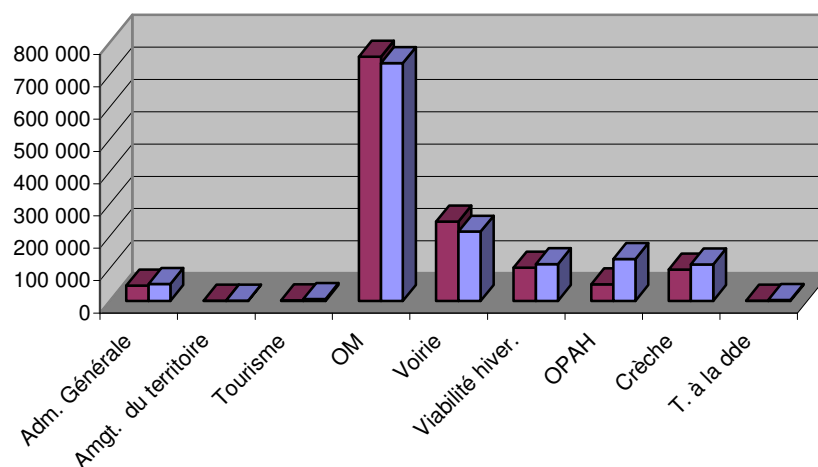
Investissement 2006: Répartition par compétence



Fonctionnement 2005: Répartition par compétence



Fonctionnement 2006: Répartition par compétence



C- Etat de la dette :

Prêteurs	Dette à l'origine	Annuité 2006
SDEE	71 110.52 €	49 511.21 €
Caisse d'Epargne	116 837.56 €	14 154.16 €
CRCA du Midi (2002 + transfert)	369 869.90 €	44 695.00 €
DEXIA (2005)	500 000.00 €	46 106.58 €

II- LES PERSPECTIVES 2007

A- Les orientations nationales, régionales et départementales :

1) Incidence des lois de finances 2006 et 2007 :

Les règles d'attribution et de calcul des différents concours de l'Etat n'ont pas été profondément modifiées. On peut cependant évoquer quelques évolutions :

a. Taxes sur les ménages :

- Revalorisation forfaitaire de 1.80 % de la valeur locative. Cette disposition se répercutera sur le produit fiscal attendu de la TH et des taxes foncières (TEOM inclus).
- Report au 1^{er} janvier 2008 de la TH des résidences mobiles terrestres

b. Taxe professionnelle :

Depuis la loi de finance 2006, le plafonnement des entreprises est fixé à 3.5 % de leur valeur ajoutée, hormis pour les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers. Les effets de cette réforme représentent une perte de 18 000 € de recettes fiscales pour la communauté de communes du Gévaudan.

c. Dotations de l'Etat :

Le mode de calcul de la plupart des dotations de l'Etat a été sensiblement modifié. Les conséquences en sont difficilement appréhendables : il faudra attendre les notifications pour les connaître, d'autant que la communauté de communes a adopté une fiscalité mixte au 1^{er} janvier 2007. La DGF sera donc, cette année, calculée sur le coefficient d'intégration fiscale moyen des communautés de communes au même régime fiscal sur le plan national (pour schématiser, le CIF est le ratio correspondant à la part de fiscalité encaissée par la CC du Gévaudan divisée par le produit fiscal du territoire : dès lors, plus les communes transfèrent de charges à une communauté de communes, plus l'Etat aide cette dernière).

2) La fiscalité régionale :

La fiscalité directe votée par la Région se stabilise cette année, avec une légère augmentation du taux de TP et du FB et un taux de FNB reconduit :

- Taxe professionnelle : 4.15 % (4,08 % en 2006)
- Taxe sur le foncier bâti : 4,70 % (4,62 % en 2006)
- Taxe sur le foncier non bâti : 5,37 %

Pas d'augmentation des taux de la fiscalité indirecte / cartes grises.

3) La fiscalité départementale :

Le budget du Département ne sera voté que les 1^{er} et 02 mars 2007, et les taux correspondants ne seront votés que fin mars.

B- Les projets en débat sur l'exercice 2007 :

Plusieurs opérations en cours vont continuer ou être renouvelées, et notamment le programme voirie, le programme d'aides au logement, les acquisitions de matériels de déneigement et d'ordures ménagères.

Le Conseil s'est également engagé en décembre 2006 à inscrire les crédits correspondants aux deux opérations suivantes :

- Pont de Colagne (besoin de financement prévisionnel = 123 220 €)
- Etude sur l'eau potable (besoin de financement prévisionnel = 25 000 €)

Les autres opérations, dont il faudra débattre, concernent les projets suivants :

- Abattoir : Acquisition du foncier (besoin de financement prévisionnel = 84 000 €)
- Abattoir : Participation au capital de la SEM (30 000 €)
- Lac du Moulinet / Etude d'aménagement (besoin de financement prévisionnel = 10 220 €)
- Voirie : Pont de Baldasset (besoin de financement prévisionnel = 22 000 €)
- OPAH : Prolongation du contrat et augmentation des objectifs ((besoin de financement prévisionnel = entre 15 000 et 20 00 € *2 / suivi-animation et 40 000 € – 80 000 € – 80 000 € / enveloppes d'aide)

Afin d'équilibrer le budget 2007, il paraît indispensable d'attendre la notification du montant de notre DGF pour arbitrer entre les divers programmes proposés.

III- REFLEXIONS SPECIFIQUES A L'INTERCOMMUNALITE

A- Fonctionnement des intercommunalités : Circulaire du 21 décembre 2006

Suite à la circulaire du 23 novembre 2005, un bilan des réflexions conduites en partenariats avec les communautés de communes (missions départementales de l'intercommunalité). Ce bilan a permis de mettre en évidence que le pari de l'intercommunalité n'était pas encore gagné et qu'il restait encore du chemin à parcourir sur les 4 axes prioritaires :

- Rationalisation des périmètres
- Définition de l'intérêt communautaire
- Exercice effectif des compétences transférées
- Transfert effectif des moyens correspondants et la mutualisation des services

B- Mise en œuvre du passage à la TPU :

- Compte tenu du passage à la fiscalité mixte, le taux maximum de TP sur 2007 sera de 12.81 %, ce qui correspond à la moyenne pondérée des taux des communes membres en 2006.
- Fiscalité additionnelle : compte tenu du passage à la TPU, une évolution des taux de fiscalité additionnelle sur les ménages ne paraît pas opportune.
- TEOM : le taux de 9 % devrait pouvoir être maintenu (sous réserve de la notification des bases confirmant un produit au moins constant).

C- Réflexion sur un projet de développement intercommunal :

Comme chaque année, le débat d'orientation budgétaire est l'occasion de réfléchir à ce que pourrait être le projet de développement de la communauté de communes du Gévaudan.

Cette année étant l'année de rodage de la mise en œuvre de la fiscalité mixte, il peut paraître prématurer de parler de projet de développement et de transfert de nouvelles compétences. Néanmoins, afin d'optimiser la DGF, il sera indispensable de réfléchir dès cette année et l'année prochaine sur les points suivants :

- Mutualisation des moyens en matériels et en personnel (notamment dans la compétence « Voirie »)
- Création d'un office intercommunal du Tourisme (transfert de charge avec la commune de Marvejols)
- Transfert de compétences n'entraînant pas de changement d'organisation ni de surcoût pour la CC du Gévaudan mais permettant d'augmenter notre CIF (ex : création d'un centre intercommunal d'action sociale)
- Détermination des priorités en terme de développement économique

....